



Précision sur l'accident et les problème juridique

Par **GETBRA**, le **15/10/2009** à **14:35**

Bonjour,

Accident domestique: un arbre m'a écrasé mon pied droit ,comme séquelle j'ai eu une algoneurodystrophie et écrasement du bout du nerf sciatique qui entraîne une douleur sous la voûte plantaire ,pendant un certain temps j'ai eu une douleur qui était insupportable sur une échelle de 1 à 10 %,je dirais 10%.Depuis un an ,j'ai un stimulateur (un petit appareil en titane comportant un circuit électronique et une pile produisant les impulsions électriques nécessaires à la stimulation) qui me réduit la douleur ,je suis actuellement entre 4et 6%.

Mon assurance m'a envoyé chez un médecin expert et il a déclaré après plusieurs visites que j'étais entre 4et 6% au niveau de la douleur .

Actuellement cette assurance veut savoir combien la sécurité social me donne et pro btp la mutuel de mon travail .

Le médecin expert nous a expliqué qu'il calculait en fonction d'une grille et de barème .

J'aimerais savoir comment les assureurs calculent le montant de la douleur ou de mon handicap?

Merci d'avance .